

# Santé au travail : passez à l'action !



## + COVID-19

Reportez-vous  
à l'outil **Plan  
d'actions  
Covid-19**



# LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Concurrence des nouveaux modes d'hébergement, évolution des attentes des clients et de la réglementation, etc. Les défis que doivent relever les hôteliers sont bien réels. Mais ils ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité des salariés.

**Car les chiffres ne sont pas bons : les accidents du travail et les maladies professionnelles sont très nombreux dans votre secteur.**

Pour chaque accident, c'est le fonctionnement et la rentabilité de votre établissement qui sont touchés. Les conséquences peuvent être graves : absentéisme, climat social dégradé, service perturbé, recrutement en urgence, insatisfaction des clients, mauvaise réputation de l'établissement.

## DANS VOTRE PROFESSION :

**680 000**

JOURNÉES PERDUES PAR AN

**42 %**

DES ACCIDENTS LIÉS AUX  
MANUTENTIONS MANUELLES

**39 %**

DES ACCIDENTS DUS  
AUX CHUTES

EN MOYENNE :

**67** JOURS D'ARRÊT  
PAR ACCIDENT DU TRAVAIL

**254**  
JOURS D'ARRÊT PAR MALADIE  
PROFESSIONNELLE



Source : Cnam

## LES PRINCIPAUX RISQUES



**DOULEURS AU DOS OU  
AUX ARTICULATIONS**

## PASSEZ À L'ACTION

### ↓ Choisissez des équipements et matériels adaptés

- Privilégiez une conception et des matériaux qui facilitent l'entretien et limitent les postures contraignantes (douches à l'italienne, parois mobiles, mobilier facilement nettoyable, etc.).
- Mettez à disposition des aides techniques pour la mise à hauteur du lit, pour faciliter le housage et déhousage des couettes, pour les manutentions (chariots d'étage motorisés, rolls, diables, etc.).
- Choisissez des équipements légers et maniables (fer, aspirateur, équipements de nettoyage télescopiques, etc.).
- Organisez le travail en binôme des femmes de chambre pour les tâches physiquement pénibles.



**CHUTES DE PLAIN-PIED  
OU DE HAUTEUR**

### ↓ Réduisez les risques de chutes

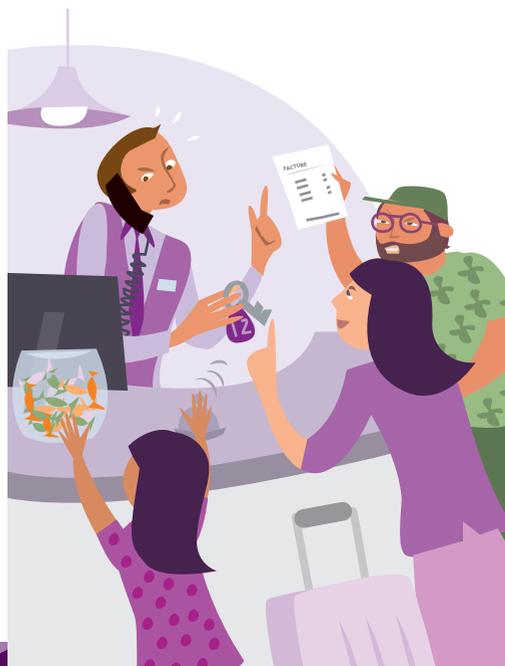
- Organisez l'activité et concevez vos locaux afin de limiter les déplacements.
- Signalez et faites réparer rapidement les endroits où le sol est dégradé, glissant ou irrégulier.
- Maintenez dégagés les lieux d'accès et de circulation, pour éviter les trébuchements pendant les déplacements. Ne stockez pas de produits ni de matériel dans les couloirs, les escaliers, etc.
- Utilisez des équipements sécurisés pour les tâches en hauteur (par exemple, des plateformes individuelles roulantes légères).
- Privilégiez les revêtements de sol antidérapants dans les locaux humides.



## INTOXICATIONS, ALLERGIES

### ↓ Remplacez les produits dangereux par des produits moins ou non dangereux

- Utilisez des nettoyeurs à vapeur pour limiter l'usage des produits chimiques.
- Définissez et faites respecter un plan de nettoyage précis (choix des produits, dosage, etc.).
- Organisez le stockage des produits chimiques (ventilation, éclairage, bac de rétention).
- Formez les salariés à la lecture des étiquettes des produits, et aux dangers du mélange des produits.
- Mettez à disposition et faites porter des équipements de protection individuelle appropriés (masques, gants).



## STRESS, AGRESSIONS

### ↓ Limitez le stress et les risques d'agression

- Anticipez les pics d'activité : présélection des saisonniers, préparation des clés pour les groupes, etc.
- Organisez le suivi des incidents afin d'identifier et de traiter les causes récurrentes.
- Aménagez l'accueil pour permettre aux salariés de se soustraire à une agression : évacuation vers un bureau en back office par exemple.
- Favorisez l'entraide et la communication entre les équipes.

# DE BONNES RAISONS POUR AGIR

**En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :**

→ préservez votre santé et celle de vos collaborateurs ;

→ réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;

→ améliorez la satisfaction et la motivation de votre équipe ;

→ rendez le métier plus attractif ;

→ améliorez la qualité de vos services.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



**NON**



**OUI**

→ Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.

→ Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.

→ Le dialogue avec les salariés est nécessaire pour réduire les accidents du travail.

→ Il existe des bonnes pratiques professionnelles et des solutions simples à partager pour progresser.

# DES SOLUTIONS POUR AGIR

## → Un outil en ligne adapté à votre métier (OIRA) pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



## → Mavimplant hôtellerie, café, restaurant, un outil 3D gratuit pour concevoir votre futur hôtel.

## → Une sélection de publications (fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).

 [www.inrs.fr/hotels](http://www.inrs.fr/hotels)



## → Un accompagnement et des aides financières pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

 [www.ameli.fr/hotellerie](http://www.ameli.fr/hotellerie)



En partenariat avec :



**Institut national de recherche  
et de sécurité pour la prévention  
des accidents du travail  
et des maladies professionnelles**  
[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)



**Assurance Maladie -  
Risques professionnels**  
[www.ameli.fr/entreprise](http://www.ameli.fr/entreprise)

Édition INRS ED 6436 • 1<sup>re</sup> édition • Février 2021 • 8 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2651-7 • Conception graphique : Clémentine Rocolle / les.réCreatives • Illustrations : Émilienne/lilapik.com • Imprimé par Stipa